



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/922

Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/ Musées Gadagne et l'université Lumière Lyon 2

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/922 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEES GADAGNE ET L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2019, le Musée d'histoire de Lyon - MHL ouvre progressivement des parcours permanents renouvelés avec une nouvelle scénographie et des contenus thématiques permettant une nouvelle approche de l'histoire de Lyon.

Le Musée des arts de la marionnette – MAM, a renouvelé son parcours de visite en 2017, en faisant la part belle à la création contemporaine et à l'expérimentation par les publics de cet art vivant.

Ces deux musées mettent aujourd'hui l'accent sur l'accessibilité aux plus jeunes, aux familles, aux personnes en situation de handicap et développent des partenariats dans le cadre du développement des publics et notamment en direction des étudiants.

Dans ce contexte, l'université Lumière Lyon 2 et les Musées Gadagne souhaitent travailler ensemble sur un certain nombre de projets afin de renforcer les liens entre le domaine culturel et le domaine universitaire.

Les objectifs sont à la fois de faire découvrir Gadagne, ses collections, ses métiers, devenant ainsi un véritable support et prolongement à certains enseignements prodigués par les différents départements de l'unité de recherche et de formation de l'université, que ce soit dans le domaine de la médiation culturelle, de la recherche scientifique ou encore de la diffusion des savoirs.

L'université Lumière Lyon 2 et la Ville de Lyon - Musées Gadagne souhaitent formaliser cette collaboration à travers une convention de partenariat culturel concernant les étudiants de la licence professionnelle mention guide conférencier de l'université.

Dans le cadre de ce diplôme, ces étudiants sont formés à élaborer un discours interprétatif de qualité apte à satisfaire les publics et en particulier celui du musée ainsi que les professionnels des champs culturels, patrimoniaux et touristiques.

Ils se voient dispenser une introduction aux outils de médiation mobilisés lors des visites et doivent mener un projet tuteuré consistant, à partir d'une problématique existante, à répondre à une commande identifiée qui permettra de mettre en pratique les connaissances et les méthodes fournies tout au long de la formation.

Pour accompagner ces étudiants dans leur formation, la convention de partenariat susmentionnée prévoit un accueil aux Musées Gadagne pour des sessions de travail et des rencontres avec des représentants du musée notamment pour une introduction aux outils de médiation.

Les étudiants de cette licence professionnelle pourront être amenés, chaque année, à visiter plusieurs fois les Musées Gadagne durant l'année universitaire, dans le cadre de recherches et d'examens en situation de guidage et à ce titre bénéficieront d'une gratuité d'entrée.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat culturel, établie entre la Ville de Lyon - Musées Gadagne et l'université Lumière Lyon 2 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents.
- 3- La gratuité d'accès des étudiants de la licence professionnelle mention guide conférencier de l'université Lumière Lyon 2 aux Musées Gadagne est autorisée pour toute la durée de la convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET